



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2023/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 28/06/2023 – Délibération E2 N°23-050
3-5 Autres actes de gestion du domaine public - Tarifs

AN 2023
23-050

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-TROIS, le 28 juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Nathalie COLAS, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Philippe BASSET, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Sophie PRIMAS, procuration à M. Gilles LÉCOLE
M. Olivier CATTELAÏN, procuration à M. Mario MANCUSO
M. Ali HADIK, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Didier JAHIER
Mme Myriam DARGENT, procuration à Mme Peggy FRANÇOIS
M. Philippe GARCIA, procuration à M. Thierry MONTANGERAND

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

19/06/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	27
Votants	33

DATE D'AFFICHAGE :

19/06/2023

**OBJET : TARIFS PUBLICS 2023 - MODIFICATION DU MONTANT DES CAUTIONS
DÉGRADATIONS ET MÉNAGE DEMANDÉES LORS DES LOCATIONS
DE SALLES DE LA MAISON DE VOISINAGE ET DU CHÂTEAU DU VIVIER**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la décision du maire n°23-009 du 31 mai 2023 portant évolution des tarifs des services publics municipaux au 1^{er} septembre 2023 selon l'indice INSEE des prix à la consommation pour l'ensemble des ménages (hors tabac),

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20230628-DEL23_050-D

Vu l'arrêté municipal n°23/117 du 27 juin 2023 portant délégation totale des fonctions du maire, à titre temporaire, à un adjoint dans l'ordre des nominations pour la période du 1^{er} au 9 juillet 2023 inclus,

Considérant que les salles de la Maison de Voisinage et du Château du Vivier sont ouvertes à la location moyennant un coût fixé annuellement au 1^{er} septembre,

Considérant que ces locations sont soumises également à cautions :

- l'une en garantie de dégradations, d'un montant de 409.84 € pour les intra-muros et de 418.65 € pour les extra-muros,
- et l'autre, pour le ménage s'élevant à 109.09 € pour les intra-muros et à 111.43 € pour les extra-muros,

Considérant qu'il est proposé, compte tenu des montants demandés, de ne plus différencier les locations intra-muros des extra-muros et de porter, à compter du 1^{er} septembre 2023 :

- le montant de la caution Dégradation à 420 €
- et celui de la caution Ménage à 250 €, pour les deux structures précitées,

Considérant qu'il s'agit, pour la caution Ménage, de se rapprocher du coût réel de la prestation effectuée par le société d'entretien qui intervient en cas de besoin,

Considérant l'avis favorable et unanime de la commission Affaires générales - Transports du 26 juin 2023,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Sylvia PADIOU, Adjoint au maire délégué aux Affaires générales et aux Transports,

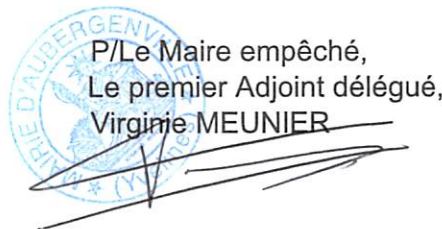
Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix Pour),

- **ARTICLE UNIQUE : FIXE** au 1^{er} septembre 2023, le montant des cautions Dégradations et Ménage, respectivement à 420 € et à 250 €, indifféremment des demandes intra et extra-muros, pour la location de la salle de la Maison de Voisinage et celle du Château du Vivier.



Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance,

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



P/Le Maire empêché,
Le premier Adjoint délégué,
Virginie MEUNIER

